



MUNICIPALITÉ
Saint-Valérien-de-Milton

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION

Adoption du règlement 227-2026 relatif au traitement des élus municipaux

AVIS PUBLIC, est par la présente donné par la soussignée, que lors de la séance régulière tenue le 10 mars 2026, le conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 227-2026 relatif au traitement des élus municipaux

Ce règlement a pour objet de fixer la rémunération de base annuelle, de la rémunération du maire suppléant, l'allocation de dépenses, l'indexation de la rémunération de base annuelle, rémunération additionnelle, remboursement des dépenses et la compensation en cas de circonstances exceptionnelles des élus municipaux

Ce règlement est disponible au bureau de la soussignée, situé au 1390 rue Principale à Saint-Valérien-de-Milton aux jours et heures d'ouverture du bureau municipal, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Donné à Saint-Valérien-de-Milton, ce 12^e jour du mois de mars 2026.

Caroline Lamothe
Directrice générale et Greffière-trésorière